

**Service de l'Assemblée  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 18 juillet 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE SEIZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **12 juillet 2016**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET -  
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER -  
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE -  
Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET -  
Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON -  
Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER -  
M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN -  
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - Mme Bernadette RICHARD-FINOT -  
M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN -  
Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR -  
Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL -  
Mme Mireille D'ORNANO.

### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18h05 à 20h59  
Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18h05 à 20h59  
M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 18h05 à 20h59  
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 18h05 à 20h59  
Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 18h05 à 20h59  
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18h05 à 20h59  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 18h05 à 20h59  
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18h05 à 20h59  
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18h05 à 20h05  
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18h05 à 20h05  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 18h05 à 20h05  
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18h05 à 20h05

### Absents à partir de 20H05 :

Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -  
Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT  
- M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET.

Secrétaire de séance : M. Fabien MALBET.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016.

**Questions orales :**

- Question orale du Conseil citoyen indépendant « B » M. le Maire suspend la séance à 18h11 afin de donner la parole à M. Laurent TARILLON. Reprise de la séance à 18h13. Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Mme SALAT. Réponse de M. le Maire.

- Question orale de M. CHAMUSSY. Réponse de M. le Maire.

M. SAFAR demande qu'il soit fait mention de l'article 11 du Règlement intérieur du conseil municipal dans le procès-verbal :

Article 11 :

*Les séances du conseil municipal sont publiques et accessibles à tous. Le public est admis dans la partie de la salle des séances qui lui est réservée, dans la limite des places disponibles. En cas d'affluence, une salle adjacente est équipée en vidéo transmission pour accueillir le public. Les personnes admises ne pourront pas pénétrer dans la salle avec des animaux, des objets dangereux ou des banderoles. Le public doit en outre garder le silence et une neutralité, pour ne pas nuire au bon déroulement des travaux du conseil.*

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2016 a été adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès – Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National**

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application des délibérations de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014, du 29 février 2016 et du 23 mai 2016.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

DELIBERATION N° 2 - (C 024) - AFFAIRES SCOLAIRES - Capsule temporelle située dans les locaux de l'école Bajatière  
Intervention(s): M. MALBET

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de rappeler aux futurs conseils municipaux, par tout moyen mis à la disposition de la collectivité, qu'une capsule temporelle est située dans les locaux de l'école Bajatière ;
- de demander aux futurs conseils municipaux de préserver la capsule dans son intégrité jusqu'en 2046 et de l'ouvrir dans les deux mois suivant la rentrée de l'année scolaire 2046.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 3 - (B 009) - SANTE PUBLIQUE - Convention entre la Ville et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour attribution d'une subvention au titre de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les écoles.  
Intervention(s): M. MALBET

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**
- **d'autoriser la perception d'une subvention de 25 000€ du Conseil Régional pour la réalisation de ce projet**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 4 - (C 002) - AFFAIRES SCOLAIRES - Construction d'une école élémentaire Hoche : signature de la charte d'engagements manag'r avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)  
Intervention(s): M. MALBET

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de valider les engagements de la présente charte, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 5 - (A 013) - ENERGIE - Projet de rénovation énergétique de bâtiments scolaires - Approbation des rapports d'évaluation préalable - Lancement de la procédure visant à la réhabilitation énergétique des écoles Painlevé, Ampère, Elisée Chatin avec le concours de la SPL OSER.  
Intervention(s): M. FRISTOT, M. BREUIL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de prendre acte du rapport d'évaluation préalable établi pour chaque groupe scolaire ;**
- **de retenir le principe du bail emphytéotique administratif associé à une convention de mise à disposition pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique dans les trois groupes scolaires Ampère, Elisée Chatin et Painlevé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette procédure.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 2 Front National - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 6 - (B 005) - SANTE PUBLIQUE - Convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble et l'Association de GEstion des Centres de SAnté (AGECSA) pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018.

Intervention(s): M. DENOYELLE, M. NOBLECOURT

**M. FILIPPI demande une suspension de séance. M. le Maire suspend la séance à 19h53. Reprise de la séance à 19h59.**

**M. SAFAR demande une suspension de séance. M. le Maire suspend la séance à 20h00. Reprise de la séance à 20h02.**

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire, M. CHAMUSSY.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter la convention telle que jointe en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- d'autoriser le versement de 351 000 € correspondant au solde de l'année 2016.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 36 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Contre : 6 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. CHASTAGNER, Mme LEMOINE, Mme RAKOSE, M. SAFAR, Mme BOUKAALA**

**Le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès et le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile quittent la salle du conseil à 20h05.**

DELIBERATION N° 7 - (A 021) - LOGEMENT - Dispositif de soutien financier aux opérations de réhabilitation thermique en logement social pour 2016

Intervention(s): M. FRISTOT, M. WIART

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver pour 2016, la mise en place d'un dispositif d'aide de la Ville à la réhabilitation thermique du parc social pour ACTIS et Grenoble Habitat ;
- de verser aux bailleurs sociaux ACTIS et Grenoble Habitat une aide de 5 à 10% du montant TTC des travaux subventionnables selon que l'opération est considérée comme progressive ou complète conformément au dispositif de Grenoble-Alpes Métropole.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 8 - (A 022) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social neuf et acquis-amélioré agréées en 2016  
Intervention(s): M. FRISTOT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf et acquis-amélioré pour les opérations agréées par Grenoble-Alpes Métropole pour 2016 ;**

**-de verser aux bailleurs ACTIS et GRENOBLE HABITAT, dans la limite de 200 logements produits par an en maîtrise d'ouvrage directe ou en VEFA, une aide de 43€ par m<sup>2</sup> de surface utile auquel s'ajoute un bonus de 7 €/m<sup>2</sup> de surface utile pour les opérations dont les logements sont équipés d'une ventilation double flux ;**

**-de verser à ACTIS, au titre de la reconstitution de l'offre, à savoir pour 2016 32 logements PLUS CD, une aide de 6000 €par logement, sous réserve de la minoration de loyers identique à celle de droit commun ou de 5000 €par logement dans le cas contraire ;**

**-de verser une aide aux opérations réalisées en acquisition-amélioration par les bailleurs pouvant justifier d'une gestion urbaine de proximité et dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 200 000 €;**

**-de dire que le montant de l'aide versé aux opérations d'acquisition-amélioration fera l'objet d'une convention spécifique.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU, M. le Maire)**

DELIBERATION N° 9 - (A 023) - LOGEMENT - Mur Mur 2 : Participation de la ville de Grenoble  
Intervention(s): M. FRISTOT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les modalités opérationnelles définies par la Métropole pour la mise en œuvre du dispositif MUR|MUR 2 ;**

**- d'autoriser le Maire à signer avec Grenoble-Alpes Métropole la convention de participation au dispositif MUR|MUR 2 ;**

**- de réserver une enveloppe d'engagement de 950 000 euros d'aide de la ville de Grenoble pour la période 2016-2023, soit pour l'ensemble de la durée du dispositif.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 10 - (A 024) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS et GRENOBLE HABITAT - Agréments 2015  
Intervention(s): M. FRISTOT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- De verser une aide :**

**- A ACTIS,**

**- de 247 000 € pour la réalisation de 38 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI sur le lot CJ4 de la ZAC Presqu'île,**

**- A Grenoble Habitat :**

**- de 104 000 € pour la réalisation de 16 logements locatifs sociaux PLUS Anru et PLAI, 77 avenue Léon Blum,**

**- de 189 000 € pour la réalisation de 27 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, rue Prosper Mérimée (ZAC Flaubert, îlot Z5A-2),**

**- de 195 000 € pour la réalisation de 30 logements locatifs sociaux PLUS Anru et PLAI, 61 route de Lyon -bâtiment A1,**

**- de 153 500 € pour la réalisation en VEFA de 33 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 57 route de Lyon - bâtiment B1,**

**- de 117 000 € pour la réalisation en VEFA de 24 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 53 route de Lyon - bâtiment C1,**

**- de 36 000 € pour la réalisation en VEFA de 8 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 53A et 53B route de Lyon - bâtiment C1i**

**- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et les modalités de versement des dites participations.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme BOILEAU, M. le Maire)**

DELIBERATION N° 11 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade - définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à la définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade.

Intervention(s): M. FRISTOT, Mme D'ORNANO

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les objectifs poursuivis**

**- d'approuver le dispositif de concertation tel que présenté à la définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'esplanade**

- d'assurer la publicité de la présente délibération comme suit :
- transmettre la délibération à M. le Préfet du Département, M. le Président de Grenoble Alpes Métropole, M. le Maire de Saint-Martin le Vinoux
- d'afficher la présente délibération en mairie et dans l'antenne municipale du secteur 2 pendant 1 an.
- mise en ligne sur le site internet de la ville et sur le site internet dédié au projet : [www.grenoble-esplanade.fr](http://www.grenoble-esplanade.fr) <<http://www.grenoble-esplanade.fr>>

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National**

DELIBERATION N° 12 - (A 025) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Quartier Hoche - Résiliation partielle du bail à construction entre ACTIS et la ville de Grenoble - Approbation d'un état descriptif de division en volumes et cession de volume à ACTIS.

Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'état descriptif de division en volume créant six volumes sur la parcelle cadastrée section CS n°82, assiette du bail à construction de l'immeuble situé 6 - 8 boulevard Maréchal Lyautey, conformément aux plans d'assiette des volumes ci-annexés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet état descriptif de division en volumes ;
- d'approuver la résiliation dudit bail à construction sur le volume numéro 2 correspondant au commerce de 831 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée ;
- de céder à ACTIS le volume numéro 2 correspondant au commerce en rez-de-chaussée de 831 m<sup>2</sup> ;
- de dire que cette cession se fera à l'euro symbolique ;
- de conserver le bail à construction avec ACTIS sur les volumes restants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 13 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île - Avenue des Martyrs - Régularisations foncières - Echange de terrains avec le Département de l'Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de céder au Département de l'Isère les parcelles cadastrées section AI n°169, 213, 217, 321 et section AD n°137, 153, 154, 155, 156, 157 pour une contenance totale d'environ 2 809 m<sup>2</sup> ;
- de céder au Département de l'Isère un terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AI n°29 pour une contenance d'environ 896 m<sup>2</sup>, un terrain à détacher de la parcelle cadastrée



section AI n°214 pour une contenance d'environ 1124 m<sup>2</sup>, un terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AI n°228 pour une contenance d'environ 1125 m<sup>2</sup>, un terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AI n°236 pour une contenance d'environ 400 m<sup>2</sup> ;

- d'acquérir du Département un terrain à détacher de la parcelle cadastrée AC n°36 pour une contenance totale d'environ 49 m<sup>2</sup>, un terrain à détacher de la parcelle cadastrée AC n°37 pour une contenance totale d'environ 254 m<sup>2</sup> et un terrain à détacher de la parcelle cadastrée AC n°46 pour une contenance totale d'environ 222 m<sup>2</sup> ;

- d'approuver l'échange sans soulte des parcelles précitées à intervenir entre la Ville et le Département, conformément à la convention foncière Presqu'île ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet échange.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 14 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île - Secteur Cambridge - Cession par la SEM Innovia Grenoble Durablement de droits à construire à ICF Sud Est Méditerranée pour la réalisation de programmes immobiliers de logements locatifs sociaux et activités  
- Validation de charges foncières.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la SEM Innovia Grenoble Durablement à céder à ICF Sud Est Méditerranée les ilots CG1, CF et CB2 situés dans le secteur de Cambridge au sein de la ZAC Presqu'île ;

- de valider la charge foncière de ces cessions au prix de 210 euros hors taxes le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour l'opération de résidence sociale et pour les opérations de logements sociaux et de 100 euros HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les locaux d'activités ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 15 - (A 014) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions et acquisitions de biens divers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la modification de l'état descriptif de division de la copropriété du 6 place Notre Dame et la suppression des lots n° 21 et n° 36, appartenant à la ville de Grenoble, conformément aux conditions de la notice n°1 ci-annexée ;

- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la SPL SAGES un bâtiment dénommé "Pavillon sud" situé au sein de la ZAC de Bonne et cadastré section DI n° 178 ;

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 16 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM -  
Transfert de propriété de biens immobiliers de la ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole -  
2ème et 3ème étage de l'immeuble "Le Forum".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à titre gratuit relatif aux  
2ème et 3ème étages de l'immeuble Le Forum, à Grenoble Alpes Métropole ;**

**- de préciser que ce transfert porte sur les lots 303 à 544 de l'état descriptif de division de  
copropriété, pour une surface totale de 2 632 m<sup>2</sup>;**

**- de préciser que Grenoble-Alpes Métropole s'acquittera des droits et obligations de la ville de  
Grenoble, notamment à l'égard du syndicat des copropriétaires à compter du 1 avril 2016.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 17 - (A 016) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM -  
Transfert de propriété de biens immobiliers de la ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole -  
Office du Tourisme.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à titre gratuit relatif aux  
volumes 17, 18, 19, 20 et 32 de l'ensemble immobilier dit "maison du tourisme " à Grenoble-  
Alpes Métropole et tous les documents relatifs à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 18 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Conventions  
de mise à disposition pour résidence avec les compagnies Comédie du Dauphiné, Tsunami Bikini,  
Comédie du Fol Espoir, Les Mangeurs d'Etoiles, André le Hir, Festival International de Théâtre  
Action, Jardins Imaginaires en Terres Hospitalières, La Ligue d'impro 38

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition jointes en annexe ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 19 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Versement d'une franchise d'assurance pour la détérioration d'une oeuvre photographique prêtée par Marine LANIER, artiste photographe, à l'occasion d'une exposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'indemniser l'artiste Marine LANIER d'un montant de 750 € correspondant à la réparation de l'oeuvre détériorée lors du transport effectué par la ville de Grenoble le 25 novembre 2015.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 20 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble - Acquisitions patrimoniales

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le programme d'acquisitions patrimoniales de la Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) ainsi que le budget prévisionnel d'acquisition, joints en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 21 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Convention de partenariat avec les Editions Courtes et Longues dans le cadre de l'opération "Un bébé- Un livre".

Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à offrir à chaque bébé grenoblois né dans l'année un exemplaire du livre de Gaia GUARINO créé dans le cadre de l'opération "Un bébé - Un livre" 2016 ;  
- d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe en annexe ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 22 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Convention de partenariat dans le cadre des Rencontres nationales d'aranéologie du 23 au 25 septembre 2016. Convention avec le Département de l'Isère dans le cadre du programme de connaissance et de valorisation de la biodiversité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions jointes en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 23 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Acquisition d'oeuvre au titre de l'année 2016.

Intervention(s): M. BREUIL, M. MERIAUX, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver l'acquisition de l'oeuvre de Wolfgang LAIB au titre de l'année 2016 conformément au budget joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National**

DELIBERATION N° 24 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée - Programme de restaurations d'oeuvres au titre de l'année 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le programme de restauration des oeuvres 2016 du musée conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 25 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : conventions de partenariat pour la saison 2016-2017 avec les sociétés "Le Petit Bulletin" et "Beaux-Quartiers".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat jointes en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 26 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis - Attribution de subventions aux opérateurs culturels : conventions - exercice budgétaire 2016.

Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme BERNARD**

DELIBERATION N° 27 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Demande d'obtention de licence d'entrepreneur de spectacles et désignation du titulaire.

Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacles ;
- de désigner Monsieur le Maire comme titulaire de cette licence d'entrepreneur de spectacles ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 28 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs du secteur culturel : convention de mise à disposition de locaux avec l'association HADRA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association HADRA jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 29 - (C 010) - SPORT - Tarification d'accès aux prestations et aux installations sportives municipales.

Intervention(s): M. BERTRAND

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la tarification des entrées individuelles donnant accès à des prestations annexes dans les piscines municipales intégrant la TVA (annexe 3) applicable à compter du 1er septembre 2016;**

**- d'approuver la tarification des activités sportives municipales ci-annexée applicable à compter du 1er septembre 2016 (annexes 1 et 2) ;**

**- d'approuver la tarification d'accès aux installations sportives municipales applicable à compter du 1er septembre 2016 pour les entrées individuelles dans les piscines municipales et l'occupation des installations sportives par les personnes morales (annexes 3,4 et 4bis).**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 30 - (C 004) - SPORT - Avenants financiers aux conventions générales d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les avenants financiers avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers annexés à la présente délibération ;**

**- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN**

DELIBERATION N° 31 - (C 012) - MONTAGNE - Vente de documents, cartes, cartoguides et topoguides. Modification de la liste des éditions mises à la vente et de certains tarifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la vente des références prévues dans la liste jointe au tarif indiqué selon le prix public fixé par l'éditeur.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 32 - (C 017) - MONTAGNE - Tarification 2016 des 18ème Rencontres du Cinéma de Montagne

Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer aux montants ci-dessous les tarifs en TTC des 18ème Rencontres du Cinéma de Montagne :**

- tarif plein / soir : 5 EUR**
- tarifs réduit / soir : 4 EUR (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, détenteur carte Alice - CE, bénéficiaires minima sociaux) - cf. annexe**
  - formule pass 3 soirées : 12 EUR (3x4 EUR)**
  - formule pass 4 soirées : 16 EUR (4x 4 EUR)**
  - formule pass 5 soirées : 20 EUR (5x4 EUR)**
  - tarif carte M'RA : 1 EUR**
  - gratuité pour les enfants de moins de 10 ans**

**- de dire que les tarifs "pass 3, 4 et 5 soirées" seront appliqués uniquement en prévente en ligne sur la plateforme de la billetterie et à la Maison de la montagne ;**

**- de dire que les tarifs réduits autres que - 26 ans et ALICE seront disponibles uniquement à la Maison de la montagne et au guichet sur place ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dispositif régional carte M'RA.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 33 - (C 018) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention financière entre la ville de Grenoble et l'Agence Erasmus+ Jeunes & Sport/Agence du Service Civique, pour la rencontre internationale de jeunes musiciens des villes partenaires de Grenoble - Divercities - organisée en juillet 2016.

Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport, la convention financière au titre du programme européen Erasmus+ relative au projet Divercities 2016 ;**

**- d'accepter une subvention de 24 504 € par l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 34 - (C 020) - RELATIONS INTERNATIONALES - Remboursement titres de transport pour la rencontre internationale de jeunes musiciens des villes partenaires de Grenoble - Divercities - organisée en juillet 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de reverser aux villes listées et au comité de jumelage, désignés comme responsables à ces rencontres, le montant dûment justifié correspondant à une partie des frais de transport pour un montant total maximum de 4 300 €

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 35 - (C 021) - VIE DES ASSOCIATIONS - Réussite éducative : Validation du programme 2016 d'actions de Réussite Educative 2-16 ans de la ville de Grenoble et signature de la convention d'attribution financière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2016 du Programme de Réussite Educative du territoire grenoblois ;
- d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir la participation financière du Groupement d'Intérêt Public aux actions des services Ville labellisées "programme de réussite éducative" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière annexée relative au Programme de Réussite Educative PRE 2-16 ans pour l'année 2016 et les éventuelles conventions financières complémentaires à venir.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 36 - (C 022) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer une bourse FIJ, pour le montant indiqué, à la personne dont le nom et le descriptif du projet figurent à l'annexe 1 ;
- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 2 personnes dont les noms figurent en annexe 1.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



DELIBERATION N° 37 - (C 023) - JEUNESSE - Conventions de mise à disposition de locaux aux associations le CUB et ADIJ

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Le CUB et l'ADIJ, suite au changement de dénomination de la première et à l'échange de salles affectées à la seconde.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 38 - (C 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Versement d'une subvention à l'association du Fonds social Juif Unifié (FSJU) pour la construction d'un nouveau Centre des cultures juives de Grenoble

Intervention(s): Mme D'ORNANO, M. CARROZ, Mme JULLIAN

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 50.000 € au FSJU afin de construire le nouveau Centre des cultures juives de Grenoble - Isère ;**
- d'approuver les termes de la convention fixant les règles d'octroi de cette subvention ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 39 - (E 010) - FINANCES - Taxe d'habitation : pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de majorer de 20% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 40 - (E 011) - FINANCES - Taxe foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation

Intervention(s): M. le Maire, M. SABRI, M. FRISTOT, Mme D'ORNANO

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 2016.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 2 Front National**

DELIBERATION N° 41 - (E 001) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2016

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **657364** (chapitre 65)

**Commission Ressources**

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC) 30 000,00

TOTAL ARTICLE 30 000,00

Article : **65737** (chapitre 65)

**Commission Ville émancipatrice**

MAISON DE LA CULTURE (MC2) COOP CULTUREL 1 757 000,00

TOTAL ARTICLE 1 757 000,00

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Ville émancipatrice**

CHAUFFERIE CIEL - REGIE 2 C 52 390,00

CNRS-AGENT COMPTABLE SECONDAIRE 500,00

TOTAL ARTICLE 52 890,00

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ville émancipatrice**

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE 1 030,00

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD) 430,00

ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE 1 326,00

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS 594,00

BAJATIERE

DOJO GRENOBLOIS 415,00

FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	990,00
GUC ATHLETISME	3 000,00
GUC BANDO KICK BOXING	2 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	673,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	304,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	450,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	871,00
ALPES CONCERTS	2 000,00
ALP'OPERETTE ASS	1 500,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	5 000,00
APHID-ASS POUR PATRIMOINE ET HISTOIRE INDUSTRIE EN DAUPHINE	800,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600,00
CERCLE DES ELEVES DE GRENOBLE INP	700,00
COMPAGNIE D'ART LYRIQUE	1 500,00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	4 000,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	3 000,00
CONTRATAK PROD	2 000,00
DAUPHYLACTERE	7 500,00
ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	1 000,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	4 300,00
EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME)	3 000,00
GREMONTE AUDIOVISUEL	1 000,00
GROUPE EMILE DUBOIS	20 000,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS	3 000,00
LES ARTS DU SPECTACLES (ADS)	1 000,00
LES COULISSES A RESSORTS	1 000,00
LES HARMONIQUES DU NEON	3 000,00
LES INACHEVES ASS	5 000,00
LES PASSAGERS	1 000,00
LES PHOSPHORESCENTES EN SCENE	4 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	26 000,00
MAISON DES ENSEIGNANTS & EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE	4 000,00
MANN'ART(E)	2 000,00
MAUDITS FILMS	1 000,00
MOUVEMENT PERPETUEL	1 000,00
MURSMURS	2 000,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	2 500,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 500,00
REGARDS DES LIEUX	1 000,00
TERRE DE SIENNE	4 300,00
ZONE ART	700,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	5 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE	3 000,00
(...)	
SCENES OBLIQUES	1 000,00

#### **Commission Ville solidaire et citoyenne**

ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	6 000,00
ALERTES	1 000,00
ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES	350,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	2 500,00
ISSUE DE SECOURS	23 000,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	13 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	15 040,00
ALPESOLIDAIRES	4 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	2 300,00
ET POURQUOI PAS ?	2 500,00
LA CIMADE	2 500,00

LES FÉES ROSSES	2 000,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	500,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
LA CIMADE	3 000,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	351 000,00
DIABETIQUES DE L'ISERE (AFD 38)	3 000,00
FEMMES SDF	2 000,00
PHARES - READAPTATION PSYCHOLOGIQUE DES P. A. HOSPITALISEES	800,00

TOTAL ARTICLE 579 373,00

TOTAL BUDGET 2 419 263,00

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN, Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. CHASTAGNER, Mme LEMOINE, Mme RAKOSE, Mme BERNARD, Mme BOUKAALA, M. SAFAR.**

DELIBERATION N° 42 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Archives municipales :  
Reproduction et numérisation de documents, modification des tarifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- la gratuité des numérisations à la demande format A4 et A3 gérées par le service des Archives ;
- l'abrogation des tarifs fixés par la délibération n° 60 - E 015 du 21 mai 2007, et l'approbation des tarifs joints en annexe ;
- de considérer la demande de reproduction d'un dossier d'archives dans son intégralité comme abusive ;
- de permettre la réutilisation des données dans un but non commercial gratuitement.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 43 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus -  
Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Assemblée générale de la SFTRF (Sté Française du Tunnel Routier du Fréjus)**  
- le 2 juin 2016 à St Exupery (Lyon) - P. MERIAUX

**Congrès de l'ADULLACT (Action des Administrations et Collectivités territoriales)**  
- les 23 et 24 juin 2016 à Montpellier - L. COMPARAT

**Conférence IFORE sur le thème " Qualité de l'air et santé : quels leviers pour une politique efficace ?"**  
- le 1er juillet 2016 à Paris - M. JACTAT

**7ème Forum de l'action internationale des collectivités territoriales**  
- les 4 et 5 juillet 2016 à Paris - B. MACRET

**7ème Forum des usages coopératifs - Intervention sur la transition démocratique**  
- les 5 et 6 juillet 2016 à Brest - P. CLOUAIRE

**Journée de réflexion : " les temps de l'enfant : l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans ses différences de vie. Quelle harmonisation ?"**  
- le 21 juin 2016 à Meylan - F. MALBET

**Commission sécurité de France Urbaine**  
- le 29 juin 2016 à Paris - E. MARTIN

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 44 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformation et suppressions de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations et suppressions de postes figurant dans les tableaux ci-annexés.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 45 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de Grenoble-Alpes-Métropole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Timothée BALAS, technicien principal de 1ère classe titulaire de la Ville de Grenoble, auprès de la Métropole de Grenoble du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 46 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modalités d'application du transfert primes/points aux agents contractuels.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-d'appliquer un abattement sur le régime indemnitaire des agents contractuels rémunérés en référence à un échelon d'un grade de la fonction publique territoriale selon les mêmes modalités que l'abattement appliqué aux agents titulaires et stagiaires prévues par le décret n°2016-588 du 11 mai 2016.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes – Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 47 - (E 014) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Rémunération des animateurs vacataires engagés sur les temps périscolaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**-de modifier à compter de la rentrée de 2016 les taux de rémunération des animateurs vacataires engagés sur les temps périscolaires :**

**. accueil du matin : taux horaire calculé par référence au taux horaire du SMIC : 1,0134 fois le SMIC horaire ;**

**. pause méridienne : taux horaire calculé par référence au taux horaire du SMIC : 1,091 fois le SMIC horaire ;**

**. périscolaire après 16 heures : montant brut du taux horaire égal à 12,82 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 48 - (E 016) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transfert de poste fonction support à la métropole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de transférer l'emploi mentionné à la Métropole et de supprimer l'emploi correspondant dans le tableau des effectifs de la Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 49 - (E 006) - INTERCOMMUNALITE - Remboursement des services communs à la Métropole pour l'année 2015.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le montant de 2.033.033 euros correspondant aux coûts des services communs qui sera remboursé à la Métropole par la ville de Grenoble pour l'année 2015.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 50 - (E 003) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : remise de dette à l'association Grenoble Outdoor Adventure pour l'organisation de l'UT4M (Ultra Trail des 4 massifs) du 19 au 23 août 2015 ; Convention d'occupation du domaine public avec l'association Grenoble Outdoor Adventure (UT4M) le 13 août 2016 et du 15 au 21 août 2016  
Intervention(s): M. BREUIL, M. BERTRAND, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder à l'association Outdoor Adventure une remise de dette d'un montant de 25 017, 50 € TTC pour l'organisation de l'UT4M (Ultra Trail des 4 massifs) du 19 au 23 août 2015 ;**  
**-d'autoriser l'occupation du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de Grenoble Outdoor Adventure, le 13 août 2016 et du 15 au 21 août 2016 ;**  
**-d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 51 - (E 008) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec l'association MixLab pour l'accueil du festival Jour/Nuit.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association MixLab pour l'organisation du festival Jour/Nuit les 9 et 10 septembre 2016 ;**  
**- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 52 - (E 017) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Subvention d'équipement à la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser une subvention d'équipement de 400.000 euros à la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille, avec un versement échelonné de 2016 à 2019; dont 100 000 euros seront versés au titre de l'année 2016.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. SABRI)**

DELIBERATION N° 53 - (B 001) - SANTE PUBLIQUE - Tarifs de vaccination internationale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer les tarifs indiqués ci-dessus, à compter du 1er septembre 2016, pour les activités de vaccination internationale.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 54 - (B 008) - SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles de la ville, entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour l'année 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'adopter les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2016;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;**  
**- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le Département.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 55 - (B 003) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Issue de Secours

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Issue de Secours,**



**- d'autoriser le versement à l'association Issue de Secours d'une subvention de fonctionnement de 23 000€**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme JACTAT**

DELIBERATION N° 56 - (B 007) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers concernant les associations, exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 57 - (G 002) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification du règlement intérieur du conseil municipal dans le cadre de la dématérialisation de la convocation.  
Intervention(s): Mme TAVEL

<p>Un amendement est proposé par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui ci est repoussé : Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National</p>
---

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de modifier l'article 9 du règlement intérieur du conseil municipal tel que joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 58 - (G 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Précisions.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'abroger la délibération n° 40-E015 du 23 mai 2016
- d'approuver la télétransmission de l'ensemble des actes adoptés par la collectivité, hors marchés publics, délégations de service public et documents d'urbanisme ;
- de dire que le tiers de télétransmission est S2LOW ;
- de dire que cet avenant entrera en vigueur à compter du 19 septembre 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec le représentant de l'Etat dans le département.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 2 Front National**

DELIBERATION N° 59 - (G 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Maison Pour Tous Saint Laurent - Modification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**\* de désigner Monsieur Jérôme SOLDEVILLE en tant que membre titulaire de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la MPT Saint Laurent.**

**\* de désigner Monsieur Antoine BACK en tant que membre suppléant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la MPT Saint Laurent.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Votes séparés :**

- Sur les désignations : **Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**
- Le reste de la délibération : **Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h59**

# **ANNEXE(S)**

# Annexe à la délibération N° 1 - 600 1

Numero	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Prestations supplémentaires	Variétés	Date de signature par la Ville	Participation de la commission d'appel d'offres	Autorité ayant attribué	Critères de sélection particuliers	Clauses d'exécution particulières
16A341	MAPA < 209 000 € HT	3A	Services	Nettoyage de la Halle Sainte Claire	Voir intitulé	LE NETTOYAGE DAUPHINOIS	38100	SEYSSINS	Maximum : 51 000	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	Sans objet	Sans objet	09/05/2016	06/04/2016	Mme Tavel	Utilisation de produits respectueux de l'environnement (5 %)	Sans objet
16AT04	MAPA < 209 000 € HT	Energie	Travaux	Ensemble Préamol Travaux de mise aux normes de la production d'eau chaude sanitaire et des réseaux de distribution de douches Lot 01 : Chauffage-Ventilation-Sanitaire	Travaux concernant de mise aux normes de la production et de la distribution d'eau chaude sanitaire à la suite à de nombreuses contaminations par la légionelles dues à la vétusté des installations	DUMOLARD	38000	GRENOBLE	67 892,00	Prix global et forfaitaire	4 mois	Sans objet	Sans objet	09/05/2016	30/04/2016	Mme Tavel	Sans objet	Sans objet
16AT05	MAPA < 209 000 € HT	Energie	Travaux	Ensemble Préamol Travaux de mise aux normes de la production d'eau chaude sanitaire et des réseaux de distribution de douches Lot 02 : Régulation	Travaux concernant de mise aux normes de la production et de la distribution d'eau chaude sanitaire à la suite à de nombreuses contaminations par la légionelles dues à la vétusté des installations	MOROT	38120	SAINT-EGREVE	15 377,00	Prix global et forfaitaire	4 mois	Sans objet	Sans objet	09/05/2016	30/04/2016	Mme Tavel	Sans objet	Sans objet
16S026	MAPA < 209 000 € HT	3A	Fournitures et services	Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités supports des travaux sur l'espace public dans les bâtiments de la ville de Grenoble Lots à effectuer sur les secteurs : 06	Insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi résidant prioritairement à Grenoble et qui rencontrent des difficultés particulières d'accès ou de maintien dans l'emploi. La Ville confiera au prestataire la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans un cadre réel de production, axé sur des travaux d'entretien des espaces publics et des bâtiments communaux	SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS	38100	GRENOBLE	Maximum : 30 000,00	Prix unitaires avec maximum	9 mois	Sans objet	Sans objet	19/05/2016	Sans objet	DGA Département Vie Solidaire et Citoyenne	Sans objet	Marché d'insertion
16S027	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et services	Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités supports des travaux sur l'espace public dans les bâtiments de la ville de Grenoble Lots à effectuer sur les secteurs : 01-02-03-04 et 05	Insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi résidant prioritairement à Grenoble et qui rencontrent des difficultés particulières d'accès ou de maintien dans l'emploi. La Ville confiera au prestataire la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans un cadre réel de production, axé sur des travaux d'entretien des espaces publics et des bâtiments communaux	REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VO	38100	GRENOBLE	Maximum : 59 500,00	Prix unitaires avec maximum	9 mois	Sans objet	Sans objet	19/05/2016	Sans objet	DGA Département Vie Solidaire et Citoyenne	Sans objet	Marché d'insertion
16S103	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et services	Organisation de la manifestation : 166 Oh parc Lot 02 : Location de chaises	Voir intitulé	CHALET XPO	31800	SAINT-GAUDESIN	Maximum : 6 670,00	Prix unitaires avec maximum	6 mois	Sans objet	Sans objet	09/05/2016	Sans objet	DGS	Sans objet	Sans objet
16S104	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et services	Organisation de la manifestation : 166 Oh parc Lot 03 : Fourniture de distribution électrique	Voir intitulé	ALIS PRO	38320	BRESSON	Maximum : 5 420,00	Prix unitaires avec maximum	6 mois	Sans objet	Sans objet	09/05/2016	Sans objet	DGS	Sans objet	Sans objet
16S105	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et services	Organisation de la manifestation : 166 Oh parc Lot 04 : Fourniture Matériels techniques	Voir intitulé	ALIS PRO	38320	BRESSON	Maximum : 3 350,00	Prix unitaires avec maximum	6 mois	Sans objet	Sans objet	09/05/2016	Sans objet	DGS	Sans objet	Sans objet
16S106	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et services	Organisation de la manifestation : 166 Oh parc Lot 05 : Prestation d'aménagement jeu d'eau	Voir intitulé	ROUX SIBILON NICOLAS	38500	SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN	Maximum : 25 000,00	Prix unitaires avec maximum	6 mois	Sans objet	Sans objet	09/05/2016	Sans objet	DGS	Sans objet	Sans objet
16S116	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et services	Marché de services éducatifs avec comme activités supports des travaux de réflexions et de peinture dans les locaux municipaux accueillant des publics jeunes, des écoles et des équipements socio-culturels de la Ville	Insertion sociale et éducative de jeunes résidant prioritairement à Grenoble. La Ville confiera au prestataire la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement éducatif dans un cadre réel de production, axé sur des travaux d'entretien et d'accueil des publics jeunes, des écoles et des équipements socio-culturels de la Ville	SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS	38100	GRENOBLE	Maximum : 54 584,00	Prix unitaires avec maximum	à compter de la date de notification jusqu'au 31/08/2016	Sans objet	Sans objet	17/05/2016	Sans objet	DGS	Sans objet	Sans objet
16P370	MAPA < 90 000 € HT	Travaux Bâtiments	Prestations intellectuelles	Mission de contrôle techniques pour des opérations de travaux inférieures à 200 000 € HT Zone 2 : secteurs 4-5-7	Missions de contrôle techniques associées à des opérations de travaux inférieurs à 200 000 € HT entreprises par la ville de Grenoble. Le cadre d'intervention s'étend à l'ensemble des bâtiments de la Ville, et une partie d'entre eux peut être située en dehors de Grenoble, dans un rayon de 50 km	APAVE	38431	ECHIROLLES	Maximum : 80 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an à compter du 07/03/16 Reconductible 1 an	Sans objet	Sans objet	15/04/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Sans objet	Sans objet

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016  
RENDU ACTE - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

16P371	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Prestations intellectuelles	Mission de contrôle techniques pour des opérations de travaux inférieurs à 200 000 € HT Zone 3 : secteur 6	QUALICONSULT	38113	VEUREY-VORVOISE	Maximum : 80 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an à compter du 07/03/16 Reconductible 1 an	Sans objet	Sans objet	15/04/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Sans objet	Sans objet
16P374	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Prestations intellectuelles	Missions de coordination sécurité et protection de la santé des travaux pour les phases de conception et de réalisation, dans un périmètre de travaux inférieurs à 200 000 € HT, de catégories 2 et 3. Le cadre d'intervention s'étend à l'ensemble des bâtiments de la Ville, et une partie d'entre eux peut être située en dehors de Grenoble, dans un rayon de 50 km	SINEQUANON	38130	ECHIROLLES	Maximum : 80 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an à compter du 07/03/16 Reconductible 1 an	Sans objet	Sans objet	15/04/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Sans objet	Sans objet
16T352	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Hôtel de Ville Travaux d'entretien des installations électriques	SPIE SUD EST	38130	ECHIROLLES	Maximum : 40 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an	Sans objet	Sans objet	17/05/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Sans objet	Sans objet
16P113	MAPA < 80 000 € HT	Maitrise d'ouvrage	Prestations intellectuelles	Construction d'une école élémentaire dans le quartier Hoche à Grenoble Mission de contrôle technique	QUALICONSULT	38113	VEUREY-VORVOISE	15 840,00	Prix global et forfaitaire	Durées d'intervention allant de 4h à 3 semaines	Sans objet	Sans objet	20/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
16T053	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Espaces Verts : Le Corbusier Augmentation de la capacité d'accueil Lot 01 : Maquonnét	SEBB	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	35 545,35	Prix global et forfaitaire	3 mois	Sans objet	Sans objet	17/05/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Clause d'insertion	Clause d'insertion
16T054	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Espaces Verts : Le Corbusier Augmentation de la capacité d'accueil Lot 03 : Serrueries - Métailleries	SERRURERIE GENERALE BONNETTE	38600	FONTAINE	30 470,00	Prix global et forfaitaire	3 mois	Sans objet	Sans objet	17/05/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Clause d'insertion	Clause d'insertion
16T055	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Espaces Verts : Le Corbusier Augmentation de la capacité d'accueil Lot 06 : Electricité	SPIE SUD EST	38130	ECHIROLLES	25 438,99	Prix global et forfaitaire	3 mois	Sans objet	Sans objet	17/05/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Clause d'insertion	Clause d'insertion
16T056	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Espaces Verts : Le Corbusier Augmentation de la capacité d'accueil Lot 02 : Charpente - Bardage extérieure	MANCA BRUNO CHARPENTE	38560	CHAMP-SUR-DRAC	12 485,00	Prix global et forfaitaire	3 mois	Sans objet	Sans objet	17/05/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Clause d'insertion	Clause d'insertion
16T057	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Espaces Verts : Le Corbusier Augmentation de la capacité d'accueil Lot 09 : Sanitaire - Ventilation	RUBINO PERE ET FILS	38100	GRENOBLE	13 335,15	Prix global et forfaitaire	3 mois	Sans objet	Sans objet	25/05/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Clause d'insertion	Clause d'insertion
16T058	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Réaménagement de la Halle du Repos Lot 02 : Charpente - Couverture Zingueries	EURO CHARPENTE OLIVEIRA	38470	VINAY	67 503,00	Prix global et forfaitaire	5 semaines	Sans objet	Sans objet	26/05/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Clause d'insertion	Clause d'insertion
16T060	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Réaménagement de la Halle du Repos Lot 03 : Serrueries - Métailleries	SEREL	38113	VEUREY-VORVOISE	31 829,00	Prix global et forfaitaire	5 semaines	Sans objet	Sans objet	26/05/2016	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Clause d'insertion	Clause d'insertion
16T087	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Amélioration de la toiture bâtiment accueil Lot 01 : Charpente - Couverture Zingueries	EURO CHARPENTE OLIVEIRA	38470	VINAY	36 304,60	Prix global et forfaitaire	4 semaines	Sans objet	Sans objet	20/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Clause d'insertion	Clause d'insertion
16T088	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Ecole élémentaire Joseph Vailler Agrandissement des sanitaires au rez-de-chaussée Lot 01 : Désamiantage	VALGO	31128	PORTET-SUR-GARONNE	11 950,00	Prix global et forfaitaire	1 mois 1/2	Sans objet	Sans objet	10/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
16T092	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Groupe Scolaire Le Lac Travaux d'étanchéité	SMAC SA	38432	ECHIROLLES	30 935,02	Prix global et forfaitaire	8 semaines	Sans objet	Sans objet	25/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Clause d'insertion	Clause d'insertion

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016  
RENDU ACTE - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

16T124	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Ecole élémentaire Sidi Brahim d'accueil Augmentation de la capacité d'accueil Lot 01 : Désamiantage	Voir intitulé	VALGO	31128	PORTET-SUR-GARONNE	16 975,00	Prix global et forfaitaire	8 semaines	Sans objet	Sans objet	25/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
16T125	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Ecole élémentaire Sidi Brahim d'accueil Augmentation de la capacité d'accueil Lot 04 : Menuiserie Bois	Voir intitulé	CARBONERO ISOLATION	38500	LA BUISSE	45 443,57	Prix global et forfaitaire	8 semaines	Sans objet	Sans objet	25/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
16T128	MAPA < 80 000 € HT	Travaux Bâtiments	Travaux	Ecole élémentaire Sidi Brahim d'accueil Augmentation de la capacité d'accueil Lot 06 : Electricité	Voir intitulé	SPZE	38320	EYBENS	40 892,35	Prix global et forfaitaire	8 semaines	Sans objet	Sans objet	25/05/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
15T346	MAPA < 80 000 € HT	Maîtrise d'ouvrage	Travaux	Construction d'une halle de tennis, d'un club house et d'un restaurant Lot 15 : Peinture	Voir intitulé	PVI	38130	ECHIROLLES	25 245,92	Prix global et forfaitaire	24 mois	Sans objet	Sans objet	10/11/2015	Sans objet	DGA Environnement Vie Urbaine	Sans objet	Sans objet
16T111	MAPA < 80 000 € HT	Energie	Travaux	Mairie Bizanet Travaux de réseau chauffage en vde sanitaire Lot 01 : Chauffage	Voir intitulé	ECCI Génie Climatique	38600	FONTAINE	Base : 44 870,87	Prix global et forfaitaire	2 mois et 21 jours	2 740,62	Sans objet	29/04/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
16T112	MAPA < 80 000 € HT	Energie	Travaux	Mairie Bizanet Travaux de réseau chauffage en vde sanitaire Lot 02 : Calorifuge	Voir intitulé	ALPES ISOLATION	38610	GIERES	7 844,00	Prix global et forfaitaire	2 mois et 21 jours	Sans objet	Sans objet	29/04/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet
16T129	MAPA < 80 000 € HT	Energie	Travaux	Groupe Scolaire La Fontaine Travaux sur réseaux sanitaires en vde sanitaire Lot 01 : Plomberie - Sanitaire	Voir intitulé	VENTUCCI	38600	FONTAINE	Base : 49 032,28	Prix global et forfaitaire	2 mois et 21 jours	2 862,28	Sans objet	22/04/2016	Sans objet	DGA Ville Emancipatrice	Sans objet	Sans objet

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016  
 RENDU ACTE - AVENANTS

Numéro	Service prescripteur	Numéro de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant
13A404	Valorisation Patrimoniale	2	Travaux de restauration du clocher de l'église Saint-André Lot 01 : Echafaudages	Voir intitulé	L'état de stabilité précaire des parements en brique de l'intérieur de la flèche a nécessité des étaiements complémentaires indispensables à la sécurité, aussi bien concernant le personnel, que les ouvrages et le public. Il était impossible de prévoir de telles installations tant que les échafaudages intérieurs n'étaient pas montés et que le nettoyage n'était pas réalisé, masquant ainsi l'état réel des dégradations affectant ces parements
15A120	Travaux Bâtiments	1	Démolition de l'immeuble de bureaux angle de l'avenue Edmond Esmonin et de l'avenue Léon Blum Lot 01 : Désamiantage	Voir intitulé	Prise en compte des travaux supplémentaires liés à la présence de matériaux amiantés non répertoriés et non identifiables lors de la consultation
13A041	Valorisation Patrimoniale	3	Restauration du clocher de l'église Saint-André Marché de maîtrise d'œuvre	Voir intitulé	Prise en compte de l'augmentation du coût des missions DET et OPC en raison des sujétions techniques imprévues

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016  
 RENDU ACTE - AVENANTS

Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
CIREME 69120 VAULX-EN-VELIN	366 495,00	13 363,00	Montant avenant 1 : 21 650,00	25/05/2016
BPS 38660 SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE	467 866,70	37 848,20	Sans objet	29/04/2016
ARCHITEKT-ON 69002 LYON	128 016,00	12 161,42	Modification des délais d'exécution	25/05/2016



N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

16-0953	Arrêté (31/05/2016)	Mme VERNHES, juriste	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme ABDALLAH-CHAOUCH, en annulation de la décision de refus de reconnaissance de maladie professionnelle.	
16-1001	Arrêté (30/05/2016)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par M. ZEMMOUCHI devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la sanction d'exclusion définitive de fonctions prise à son encontre le 19/02/2014.	
16-1009	Arrêté (30/05/2016)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par M. BUTTIN devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation des décisions de refus de paiement des heures supplémentaires en des 7/04/2011 et 20/10/2015.	
16-1121	Arrêté (14/06/2016)	Mme VERNHES	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes formées devant le Conseil des prud'hommes de Grenoble par Mme CASTILLO et M. HUISSOUD.	
16-1147	Arrêté (13/06/2016)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à poursuivre l'action initiée devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble par la SEM INNOVIA, dans le cadre du contentieux lié à la délibération du 17/11/2014 par laquelle le conseil municipal a acté la clôture de la ZAC Europole et donné quitus à l'aménageur de la ZAC.	

### III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant n°1 au bail du 28/11/2013 (13/05/2016)	SCI RONDEAU MANGIN 103 rue Général Mangin Grenoble	La Ville s'engage à maintenir le stationnement des véhicules des services techniques, 103 rue Général Mangin.	Loyer annuel : 3 648 € HT
	Avenant (19/05/2016)	Mme BIDEAUX Jacqueline 81 rue Ampère Grenoble	Suite au décès de M. BIDEAUX, le contrat de location est transféré à Mme BIDEAUX.	
	Avenant n°1 au bail du 31/08/2013 (17/05/2016)	SCI Léon Blum 146 avenue Léon Blum Grenoble	La Ville s'engage à se maintenir dans les locaux 146 avenue Léon Blum à Grenoble et Avenue Victor Hugo à Echirolles moyennant une diminution du loyer annuel	Loyer annuel : 71 000 € HT et hors charges
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Flaubert (02/06/2016)	M. PAGE	Projet d'extension d'une maison individuelle et de création d'un abri de jardin, 17 rue Emile Zola - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Flaubert.	Montant de la participation : 1 835,46 € TTC

### IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

16-1045	Arrêté (20/05/2016)	Mme GUY Jeanne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 194 - Renouvellement de concession du 30/05/2016 au 29/05/2031.	Redevance : 294 €
16-1046	Arrêté (24/05/2016)	Mme PAQUIER Yvette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 195 - Renouvellement de concession du 22/01/2016 au 21/01/2046.	Redevance : 657 €
16-1047	Arrêté (24/05/2016)	M. PINEL René	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 196 - Conversion de concession à compter du 24/05/2016 en perpétuelle.	Redevance : 12 625,6 €
16-1048	Arrêté (24/05/2016)	M. et Mme KOT Joseph et Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 197 - Conversion de concession du 24/05/2016 au 23/05/2066.	Redevance : 784,91 €
16-1049	Arrêté (24/05/2016)	M. et Mme KOT Joseph et Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 198 - Nouvelle concession du 24/05/2016 au 23/05/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1050	Arrêté (25/05/2016)	Mme AMIEUX Odette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 199 - Renouvellement de concession du 22/05/2016 au 21/05/2046.	Redevance : 657 €
16-1122	Arrêté	M. BARRAZA Alejandro	Cimetière Grand Sablon - Titre n°200 - Nouvelle Concession du	Redevance : 294 €

16-1123	(26/05/2016) Arrêté (27/05/2016)	M. et Mme MATRAXIA Mariano et Thérèse	26/05/2016 au 25/05/2031. Cimetière Grand Sablon - Titre n°205 - Renouvellement de concession du 29/12/2015 au 28/12/2065.	Redevance : 1 134 €
16-1125	Arrêté (30/05/2016)	Mme GARDEY Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°206 - Renouvellement de concession du 05/05/2014 au 04/05/2029.	Redevance : 294 €
16-1134	Arrêté (31/05/2016)	M. et Mme AYE Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°207 - Renouvellement de concession du 05/04/2014 au 04/04/2029.	Redevance : 294 €
16-1135	Arrêté (31/05/2016)	Mme D'IMPERIO Concetta	Cimetière Saint Roch - Titre n°208 - Nouvelle Concession du 31/05/2016 au 30/05/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1136	Arrêté (02/06/2016)	Mme SABOURET Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°202 - Renouvellement de deux concessions du 24/09/2019 au 23/09/2034.	Redevance : 588 €
16-1137	Arrêté (02/06/2016)	M. RAMUS Jacques	Cimetière Saint Roch - Titre n°209 - Renouvellement de concession du 09/04/2016 au 08/04/2031.	Redevance : 294 €
16-1138	Arrêté (02/06/2016)	Mme PASCUCCI Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°210 - Renouvellement de concession du 24/05/2014 au 23/05/2029.	Redevance : 294 €
16-1139	Arrêté (02/06/2016)	Mme PELUS Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°211 - Nouvelle Concession du 02/06/2016 au 01/06/2031.	Redevance : 294 €

Programme d'acquisitions patrimoniales  
Bibliothèque Municipale de Grenoble  
(2 acquisitions)

- **1- Acquisition d'un ouvrage de bibliophilie** : un exemplaire du tirage de tête : *Cher Matisse...* Cette publication rassemble douze artistes contemporains qui ont souhaité rendre hommage à Matisse sous forme d'une lettre. L'édition de tête comprend 12 exemplaires et l'intervention originale de Jacques Villeglé rend chaque livre unique.

Cette proposition d'acquisition tient compte du fait que la Bibliothèque, outre le célèbre *Pasiphaé*, d'après le texte de Montherlant cité plus haut, possède déjà deux volumes de dessins de Matisse (soit plus de 200 planches) ainsi qu'un volume illustrant *Les fleurs du mal* de Charles Baudelaire.

Cinq artistes parmi les douze qui ont contribué à cette parution sont représentés dans les collections de l'artothèque municipale par une vingtaine d'estampes originales (Favier, Viallat, Favier, Claisse et Molnar). Sans oublier l'écho au livre *Jazz* composé de 20 gouaches de Matisse, issu de nos collections et qui a été transféré au Musée de peinture de Grenoble en 2003.

Cet ouvrage est valorisé par la Bibliothèque Municipale de Grenoble dans le cadre du cycle de présentation de documents patrimoniaux intitulé *Trésors publics : Petit panorama du livre d'artiste au 21<sup>ème</sup> siècle*.

Il est proposé par la **Galerie 8 +4** à Suresnes, au prix de **1 200€**.

- **2- Acquisition d'un antiphonaire Cartusien du début du XIV<sup>ème</sup> siècle (livre de chants de l'office au Moyen Age en provenance de l'ordre des Chartreux)** : Le manuscrit proposé à la vente est essentiel pour l'étude liturgique de l'antiphonaire chez les Chartreux. Le fonds de la bibliothèque compte déjà 8 antiphonaires dont 3 des XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. Les chercheurs pourront ainsi faire une étude comparative très fructueuse.

Le manuscrit est aussi un témoin de l'écriture et de la circulation des manuscrits dans l'ordre cartusien. L'écriture des manuscrits faisait partie intégrante de la vie des Chartreux, et les copies circulaient entre les maisons de l'ordre selon leurs besoins.

Il est très rare de trouver un manuscrit cartusien à la vente, la plupart de ces manuscrits étant dans les fonds de grandes bibliothèques. L'antiphonaire s'insère naturellement dans la collection de livres liturgiques musicaux de la Grande-Chartreuse (traité de plain-chant, bréviaire, pontifical, graduels et antiphonaires), manuscrits ayant fait récemment l'objet d'une étude pour publication dans le *Catalogue des manuscrits notés (CMN) des bibliothèques publiques de France*.

Le manuscrit est proposé au prix de **38 000 €**

Pour cette acquisition une demande de subvention, la plus élevée possible, a été faite auprès de l'état, Ministère de la Culture et de la communication au titre des Acquisitions patrimoniales d'intérêt national (APIN) et auprès du FRAB sur les fonds régionaux exclusivement.

*BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE*

Acquisition de l'antiphonaire cartusien, manuscrit médiéval

Plan prévisionnel de financement

Prix d'achat : 38 000 €

Dépenses		Financement	
Acquisition de manuscrit	38 000 €	Subvention FRAB (partie ETAT)	5 000 €
Frais	0 €	Contribution Ville de Grenoble	33 000 €
Total	38 000 €	Total	38 000 €

**MUSEE DE GRENOBLE**

**Budget Acquisition Wolfgang LAIB**

ŒUVRE	DEPENSES	RECETTES
<p><b>Wolfgang LAIB</b> Sans titre, 2005 Sculpture (cire d'abeille et étagère en bois) 50 x 390 x 40 cm</p> <p>Achat à l'artiste</p>	<p><b>100 000 €</b></p>	<p>Région : 25 000€ Etat : 25 000€ Ville : 50 000 €</p>
<p><b>Total</b></p>	<p><b>100 000 €</b></p>	<p><b>100 000 €</b></p>

Annexe à la délibération N° 24 - 2014

**Musée de Grenoble - Plan de financement prévisionnel  
Restaurations 2016**

Dossiers	Opérations / Œuvres	Coût HT	Financement HT			Dates des commissions
			Etat	Région	Ville de Grenoble	
Dossier 1	Ensemble de 9 dessins XIXe siècle	3 168,00 €	792,00 €	792,00 €	1 584,00 €	22 octobre 2015
Dossier 2	Ensemble de 8 dessins XIXe siècle	3 168,00 €	792,00 €	792,00 €	1 584,00 €	
Dossier 3	Fantin Latour	2 880,00 €	720,00 €	720,00 €	1 440,00 €	14 juin 2016
Dossier 4	Daniel Dezeuze	2 937,00 €	735,00 €	735,00 €	1 468,00 €	14 juin 2016
Dossier 5	César Domela	2 350,00 €	587,00 €	587,00 €	1 175,00 €	14 juin 2016
Dossier 6	Antoni Tàpies	1 400,00 €	350,00 €	350,00 €	700,00 €	en 2015
Dossier 7	restauration de cadres	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €	500,00 €	pas nécessaire
S/TOTAL		16 903,00 €	4 226,00 €	4 226,00 €	8 451,00 €	
TOTAL		16 903,00 €	16 903,00 €			

Budget Restaurations 2016 : 20 000€

Comité d'avis du 23 juin 2016

Conseil municipal du 18 juillet 2016 annexe 1 à la délibération n° 26-C005

Catégorie d'aide		Discipline	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Avantage en nature	Subvention attribuée en 2015	Demande 2016	BP global structure 2016	BP projet si différent BP global	CM du 11 JUILLET 2016
Action Culturelle et pratique amateur										
C		LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE	Projets d'éducation à l'image au Cinéma Le Méliès		26 000	70 000	6 508 000	1 139 976	26 000	
P		AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	Ensemble des activités	1 962	5 000	10 960	59 877		5 000	
Divers		TERRE DE SIENNE	Ateliers culturels, résidences et diffusion artistique 2016			8 000	206 800	54 900	4 300	
M		ORFEO MUSIQUES DU MONDE	Ateliers de pratiques amateurs		1 000	2 500	40 150		2 500	
L		FONDATION GLENAT	Ateliers de médiation culturelle jeunes publics et scolaires		0	6 000	110 000	7 700	0	
AP		EXCES (DANS TOUTS LES SENS DU TERME)	Projet de création <i>Géographies exquises</i>		2 000	6 000	126 507	74 752	3 000	
M		COMPAGNIE D'ART LYRIQUE	Projet de création		1 500	6 500	31 840		1 500	
M		ALP'OPERETTE ASS	Troupe amateur de spectacle d'Opérette		0	3 000	18 500		1 500	
C		LES ARTS DU SPECTACLE	Projet Kinographe			2 000	18 719		1 000	
P		APHID - ASS POUR PATRIMOINE ET HISTOIRE INDUSTRIE EN DAUPHINE	Programme d'activités		800	1 000	4 800		800	
M		TRAQUENARD PRODUCTION	Album « polir les pavés » du groupe Faut qu'ça guinche			2 000	25 000		0	
L		ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	Organisation de colloques, conférences, lectures publiques		600	1 000	9 900		600	
AP		DEAMBUL'ART	L'art pour aller à la rencontre de soi et de l'autre	Ecole Bajatière		3 000	14 660	3 900	0	
AP		ET POURQUOI PAS	Ateliers participatifs d'expressions artistiques et citoyennes	bifurqua	0	5 500	110 750		0	
M		FOLIEPHONIES	Projet de création		0	15 000	115 000		0	
M		MOUVEMENT PERPETUEL	Les Dimanches Perpétuels			3 000	6 000		1 000	
M		FOOTPRINTS	Projet Afro créole			300	?		0	



Discipline	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Avantage en nature	Subvention attribuée en 2015	Demande 2016	BP global structure 2016	BP projet si différent BP global	CM du 11 JUILLET 2016
D	GROUPE EMILE DUBOIS / JC GALLOTTA	Projet de création		50 000	591 347		20 000	
T	LES INACHEVES	Projet "Utopies urbaines"		5 000	25 000	284 000	77 000	5 000
T	LES PHOSPHORESCENTES EN SCENE	Projet de création		4 000	5 980	25 000		4 000
D	COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	Projet de création		9 500	12 000	122 236		3 000
M	LES HARMONIQUES DU NEON	Projet de création		3 000	7 000	49 900		3 000
T	LA COMPAGNIE DES GENTILS	Projet de création		3 000	12 000	106 470		3 000
T	COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	Projet de création		0	6 000	76 000		4 000
AP	CONTRATK PROD	Jams sessions de graffiti		2 000	6 500	22 500		2 000
AP	MURSMURS	Projet de murs peint			5 000	12 000		2 000
D	ALPES CONCERTS (Colette Priou)	Ensemble des activités		2 000	10 000	50 100		2 000
M	ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	Concerts baroques			4 000	8 800		1 000
T	LES COULISSES A RESSORTS	Projet de création			5 000	76 340	38 129	1 000
C	REGARDS DES LIEUX	Projet Transhumance			4 000	20 745		1 000
AP	LES PASSAGERS	Projet V12a			2 000	16 319		1 000
AP	COLLECTIF COIN	Résidence d'artiste Art Numérique	bifurque		3 000	120 000	6 000	0
D	PASSAGES	Projet de création			3 500	45 000	30 070	0
T	LES 7 FAMILLES	Projet de création		0	2 900	50 000	30 770	0
AP	ANAHATA	Ateliers son & image / pratique et créativité			30 000	156 000	92 009	0
C	GREMONTE AUDIOVISUEL	web série LA RESIDENCE			1 500	31 668		1 000
T	UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	Projet de création		0	2 000	15 000		0
M	ALWANE MUSIC	Ateliers musicales actuelles de Djazia Satour			5 000	23 500		0
T	LE CONTRE-POING	Projet de création		0	8 000	61 045		0
T	INFINI DEHORS/THEATRE	Projet de création			5 000	45 248		0
<b>TOTAL</b>								<b>122 900</b>

Projets de création et diffusion des équipes artistiques

## **DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2016**

Les usagers sont répartis en 2 catégories :

Ces tarifs sont calculés selon les ressources, sur la base du quotient familial (établi par la Caisse d'Allocations Familiales) fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé par la Ville suivant les mêmes modalités. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Les usagers sont répartis en 2 catégories :

**Catégorie A :** *Grenoblois et assimilés - tarifs en fonction du QF*

- Adultes résidant sur Grenoble et enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Agents de la ville de Grenoble ou de son CCAS ainsi que leurs enfants.
- Enfants scolarisés en UEP2A (ex CLIN) ou pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (ULIS, ex CLIS).
- Enfants des classes à horaires aménagées ou des écoles à projets situés dans le Réseau de Réussite Scolaire.
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

**Catégorie B :** *Usagers n'appartenant pas à la catégorie A (non grenoblois) – tarifs fixes*

- Adultes et enfants résidant hors de Grenoble.

Les activités sont réparties en 3 groupes :

**Groupe 1 :** Activités de base, pour lesquelles l'encadrement municipal et les moyens logistiques mis à disposition ne nécessitent pas de surcoût pour la collectivité.

**Groupe 2 et 3 :** Les activités nécessitant une ou plusieurs prestations supplémentaires (droit d'entrée, location, renforcement de l'encadrement, transport...).

**ACTIVITES SPORTIVES A L'ANNEE (hors vacances scolaires) :**

**Tarifs forfaitaires pour 1 module (Septembre à mi-janvier ou mi-janvier à juin)**

	ACTIVITES TERRESTRES			ACTIVITES AQUATIQUES
	Durée <=1h	Durée >1h et <= 2h	Durée >2h	Durée <=1h
<b>Cat. A</b> QF mini. < ou = 380 QF maxi.= 3000	<b>De 11,2€ à 77,5€</b> Selon la formule : (QF x 0,025305) + 1,583969	<b>De 23,5€ à 154€</b> Selon la formule : (QF x 0,049809) + 4,572519	<b>De 34,7€ à 231,5€</b> Selon la formule : (QF x 0,075115) + 6,156489	<b>De 16,3€ à 156,1€</b> Selon la formule : (QF x 0,053359) + -3,976336
<b>Cat. B – tarif fixe</b>	<b>79,6€</b>	<b>159,1€</b>	<b>237,7€</b>	<b>161,2€</b>

**Tarifs forfaitaires pour environ 8 séances**

	ACTIVITES SPECIFIQUES DES MERCREDIS	
	Les mercredis du VTT	Les mercredis montagne
<b>Cat. A</b> QF mini. < ou = 380 QF maxi.= 3000	<b>De 21,4€ à 144,8€</b> Selon la formule : (QF x 0,047099) + 3,50229	<b>De 34,7€ à 348,8€</b> Selon la formule : (QF x 0,119885) + -10,856489
<b>Cat. B – tarif fixe</b>	<b>148,9€</b>	<b>359€</b>

**POSSIBILITES DE DEDUCTION :**

1. Tarifs forfaitaires pouvant donner lieu à une déduction en cas d'annulation de séances du fait de la Ville.
  - 1.1 Pour les tarifs forfaitaires correspondant à un module :
    - De 3 à 6 séances annulées : - 25%
    - De 7 à 9 séances annulées : - 50%
    - De 10 à 12 séances annulées : - 75%
    - Au-delà de 12 séances annulées : non facturation.
  - 1.2 Pour les tarifs forfaitaires correspondant à environ 8 séances :
    - De 4 à 6 séances annulées : - 50%
    - Au-delà de 6 séances annulées : non facturation.

**STAGES SPORTIFS VACANCES:**

**Tarifs forfaitaires pour une semaine**

En cas de semaine incluant un jour férié, le forfait sera proratisé

	ACTIVITES TERRESTRES		STAGES AQUATIQUES		
	1 prestation supplémentaire	2 prestations supplémentaires ou plus	Cours de natation		Gym. Aquatique
			≤1h	>1h	
<b>Cat. A</b> QF mini. < ou = 380 QF maxi.= 3000	<b>De 24,5€ à 188,7€</b> Selon la formule : (QFx0,062672)+0,684 733	<b>De 32,6€ à 278,5€</b> Selon la formule : (QFx0,093855)+- 3,064885	<b>De 5,1€ à 41,8€</b> Selon la formule : (QFx0,014008)+- 0,222901	<b>De 8,2€ à 63,2€</b> Selon la formule : (QFx0,020992)+0,2 22901	<b>De 7,1€ à 62,2€</b> Selon la formule : (QFx0,021031)+- 0,891603
<b>Cat. B – tarif fixe</b>	<b>193,8€</b>	<b>286,6€</b>	<b>42,8€</b>	<b>64,3€</b>	<b>63,2€</b>

**POSSIBILITES DE DEDUCTION / PRORATISATION:**

1. Déduction prévue par la délibération n°2 du Conseil d'Administration du CCAS du 18 décembre 2014.
2. En cas de présence d'un jour férié durant la semaine de stage, le montant sera proratisé (20% par jour férié).
3. En cas d'annulation de séances du fait de la Ville, le montant sera proratisé de la manière suivante:
  - 1 jour d'annulation : - 20%
  - 2 jours d'annulation : - 40%
  - 3 jours d'annulation : - 60%
  - 4 jours d'annulation : - 80%
  - Annulation du stage : non facturation

**ACTIVITES HORS VACANCES SCOLAIRES**  
**Sport découverte / Sport détente**

**Exemples de tarifs forfaitaires pour 1 module (septembre - mi-janvier ou mi-janvier - juin)**

Activités Sportives	ACTIVITES TERRESTRES						ACTIVITES AQUATIQUES	
	Durée < ou = 1h		Durée > 1h et < ou = 2h		Durée > 2h		Durée < ou = 1h	
	GROUPE 1		GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 2	
Catégorie A	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017
inf. ou égal a 380	11,2 €	11,2 €	23,5 €	23,5 €	34,7 €	34,7 €	16,3 €	16,3 €
580	16,3 €	16,3 €	33,5 €	33,5 €	49,7 €	49,7 €	27,0 €	27,0 €
780	21,3 €	21,3 €	43,4 €	43,4 €	64,7 €	64,7 €	37,6 €	37,6 €
980	26,4 €	26,4 €	53,4 €	53,4 €	79,8 €	79,8 €	48,3 €	48,3 €
1180	31,4 €	31,4 €	63,3 €	63,3 €	94,8 €	94,8 €	59,0 €	59,0 €
1380	36,5 €	36,5 €	73,3 €	73,3 €	109,8 €	109,8 €	69,7 €	69,7 €
1580	41,6 €	41,6 €	83,3 €	83,3 €	124,8 €	124,8 €	80,3 €	80,3 €
1780	46,6 €	46,6 €	93,2 €	93,2 €	139,9 €	139,9 €	91,0 €	91,0 €
1980	51,7 €	51,7 €	103,2 €	103,2 €	154,9 €	154,9 €	101,7 €	101,7 €
2180	56,7 €	56,7 €	113,2 €	113,2 €	169,9 €	169,9 €	112,3 €	112,3 €
2380	61,8 €	61,8 €	123,1 €	123,1 €	184,9 €	184,9 €	123,0 €	123,0 €
2580	66,9 €	66,9 €	133,1 €	133,1 €	200,0 €	200,0 €	133,7 €	133,7 €
3000 et +	77,5 €	77,5 €	154,0 €	154,0 €	231,5 €	231,5 €	156,1 €	156,1 €
Catégorie B								
non grenoblois	79,6 €	79,6 €	159,1 €	159,1 €	237,7 €	237,7 €	161,2 €	161,2 €

**Exemples de tarifs forfaitaires pour environ 8 séances**

Activités Sportives	ACTIVITES SPECIFIQUES DES MERCREDIS			
	Mercredis VTT		Mercredis "Montagne"	
	GROUPE 2		GROUPE 3	
Catégorie A	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017
inf. ou égal a 380	21,4 €	21,4 €	34,7 €	34,7 €
580	30,7 €	30,7 €	58,7 €	58,7 €
780	40,1 €	40,1 €	82,7 €	82,7 €
980	49,4 €	49,4 €	106,6 €	106,6 €
1180	58,8 €	58,8 €	130,6 €	130,6 €
1380	68,2 €	68,2 €	154,6 €	154,6 €
1580	77,6 €	77,6 €	178,6 €	178,6 €
1780	86,9 €	86,9 €	202,5 €	202,5 €
1980	96,3 €	96,3 €	226,5 €	226,5 €
2180	105,7 €	105,7 €	250,5 €	250,5 €
2380	115,1 €	115,1 €	274,5 €	274,5 €
2580	124,4 €	124,4 €	298,4 €	298,4 €
3000 et +	144,8 €	144,8 €	348,8 €	348,8 €
Catégorie B				
non grenoblois	148,9 €	148,9 €	359,0 €	359,0 €

**Correspondance pour documents de communication**

<b>Activités Aquatiques</b>	
Durée < ou = 1h	TARIF A
<b>Activités Terrestres</b>	
Durée < ou = 1h	TARIF B
Durée > 1h et < ou = 2h	TARIF C
Durée > 2h	TARIF D
Mer. VTT	TARIF E
Mer. "Montagne"	TARIF F

**STAGES SPORTIFS VACANCES**

**Exemples de tarifs forfaitaires pour 1 semaine (en cas de semaine incluant un jour férié, le forfait sera proratisé)**

Activités Sportives	ACTIVITES TERRESTRES						ACTIVITES AQUATIQUES					
	GROUPE 2			GROUPE 3			COURS DE NATATION			GYM AQUATIQUE		
	Durée < ou = 1h		Durée > 1h	Durée < ou = 1h		Durée > 1h	Durée < ou = 1h		Durée > 1h	Durée < ou = 1h		Durée > 1h
	2016/2016	2016/2017	2016/2016	2016/2017	2016/2016	2016/2017	2016/2016	2016/2017	2016/2016	2016/2017	2016/2016	2016/2017
Catégorie A	24,5 €	24,5 €	32,6 €	32,6 €	32,6 €	32,6 €	5,1 €	5,1 €	8,2 €	8,2 €	7,1 €	7,1 €
inf. ou égal a 380	37,0 €	37,0 €	51,4 €	51,4 €	51,4 €	51,4 €	7,9 €	7,9 €	12,4 €	12,4 €	11,3 €	11,3 €
580	49,6 €	49,6 €	70,1 €	70,1 €	70,1 €	70,1 €	10,7 €	10,7 €	16,6 €	16,6 €	15,5 €	15,5 €
780	62,1 €	62,1 €	88,9 €	88,9 €	88,9 €	88,9 €	13,5 €	13,5 €	20,8 €	20,8 €	19,7 €	19,7 €
980	74,6 €	74,6 €	107,7 €	107,7 €	107,7 €	107,7 €	16,3 €	16,3 €	25,0 €	25,0 €	23,9 €	23,9 €
1180	87,2 €	87,2 €	126,5 €	126,5 €	126,5 €	126,5 €	19,1 €	19,1 €	29,2 €	29,2 €	28,1 €	28,1 €
1380	99,7 €	99,7 €	145,2 €	145,2 €	145,2 €	145,2 €	21,9 €	21,9 €	33,4 €	33,4 €	32,3 €	32,3 €
1580	112,2 €	112,2 €	164,0 €	164,0 €	164,0 €	164,0 €	24,7 €	24,7 €	37,6 €	37,6 €	36,5 €	36,5 €
1780	124,8 €	124,8 €	182,8 €	182,8 €	182,8 €	182,8 €	27,5 €	27,5 €	41,8 €	41,8 €	40,7 €	40,7 €
1980	137,3 €	137,3 €	201,5 €	201,5 €	201,5 €	201,5 €	30,3 €	30,3 €	46,0 €	46,0 €	45,0 €	45,0 €
2180	149,8 €	149,8 €	220,3 €	220,3 €	220,3 €	220,3 €	33,1 €	33,1 €	50,2 €	50,2 €	49,2 €	49,2 €
2380	162,4 €	162,4 €	239,1 €	239,1 €	239,1 €	239,1 €	35,9 €	35,9 €	54,4 €	54,4 €	53,4 €	53,4 €
2580	188,7 €	188,7 €	278,5 €	278,5 €	278,5 €	278,5 €	41,8 €	41,8 €	63,2 €	63,2 €	62,2 €	62,2 €
3000 et +	193,8 €	193,8 €	286,6 €	286,6 €	286,6 €	286,6 €	42,8 €	42,8 €	64,3 €	64,3 €	63,2 €	63,2 €
Catégorie B												
non grenoblois												

**Correspondance pour communication**

Activités Terrestres	
GROUPE 2	TARIF A
GROUPE 3	TARIF B
Activités Aquatiques	
Durée < ou = 1h	TARIF C
Gym. Aquatique	TARIF D
Durée > 1h	TARIF E

**TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES ENTREES INDIVIDUELLES**

	Tarifs depuis le 1er juin 2013	Tarifs au 1er septembre 2016
Entrée individuelle plein tarif	3,30 €	4,00 €
Carte de "10 entrées" plein tarif	26,00 €	31,50 €
Entrée individuelle tarif réduit	2,50 €	3,00 €
Carte de "10 entrées" tarif réduit	20,00 €	24,00 €
Entrée individuelle tarif minimal	1,20 €	1,20 €
Abonnement annuel	240,00 €	158,00 €
Carnet "100 entrées" tarif spécial comité d'entreprise	225,00 €	273,40 €
Tarifs spéciaux période estivale (date ouverture piscine Jean BRON)		
Entrée individuelle moins de 18 ans	2,00 €	2,40 €
carte de "10 entrées" moins de 18 ans	15,00 €	18,00 €
<b><i>Prestations soumises à TVA (Champ concurrentiel secteur privé)</i></b>		
Entrée individuelle "Evènement" tarif unique	10,00 €	12,00 €
Entrée individuelle "Prestation 1"	6,00 €	7,30 €
Entrée individuelle "Prestation 2"	10,00 €	12,00 €

## CONDITIONS DE TARIFS

Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif

### Bénéficiaires de la gratuité:

- 1- Age** Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte  
Justificatif : Pièce d'identité de l'enfant si nécessaire
- 2- Statut** Les accompagnateurs de personne à mobilité réduite  
Justificatif : limité à une seule personne
- 3- Partenaires sous convention**  
Justificatif : Carte d'Identité SNCF ou Carte du Comité d'Etablissement SNCF
- 4- Public**  
En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel)  
Egalité de traitement face au service public et continuité de service public
- 5- Situation particulière : délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'utilisateur**
  - > Dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du Service Public (panne, défaut de personnel)
  - > Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communications sportives municipales

### Bénéficiaires du tarif minimal

- 1-Personnes bénéficiant des minima sociaux** : RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation temporaire d'attente.  
Justificatif : attestation CAF (moins de 6 mois) et Pièce d'Identité
- 2- Demandeurs d'emploi**  
Justificatif : Carte d'Actualisation datant de moins de 6 mois et Carte d'Identité
- 3- Demandeur d'asile et étrangers en attente de régularisation**  
Justificatif : Carte de Séjour ou renouvellement , Carte d'Identité ou Passeport (avec visa)
- 4- Personnes volontaires du Service Civique**  
Justificatif : Carte Militaire

### Bénéficiaires du tarif réduit

- 1- Enfants âgés de 6 ans à 18 ans**  
Justificatif : Carte d'Identité (si nécessaire)
- 2- Etudiants**  
Justificatif : Carte d'Etudiant
- 3- Personnes handicapées**  
Justificatif : Carte d'Invalidité

### Dispositions particulières

Vente prestation 1 ou 2 :

En cas d'annulation du cours par la ville, possibilité de report de la séance.

Toute absence pour raison personnelle ne sera ni remboursée ni échangée.



**GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS-TARIFS EVENEMENTIELS**

Stades Bachelard (terrain ou piste) et Lesdiguières, Halle Clémenceau, Salle C des gymnases et piscines

		GRENOBLOIS	NON GRENOBLOIS
Forfait 4h en continu	Associations pour une activité de nature non commerciale	570,00 €	684,00 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	1 711,00 €	2 053,00 €
	Sociétés/Entreprises	1 997,00 €	2 360,00 €
Forfait jusqu'à 8h en continu	Associations pour une activité de nature non commerciale	977,00 €	1 173,00 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	2 932,00 €	3 519,00 €
	Sociétés/Entreprises	3 372,00 €	4 047,00 €
Forfait jusqu'à 12h en continu	Associations pour une activité de nature non commerciale	1 181,00 €	1 419,00 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	3 543,00 €	4 252,00 €
	Sociétés/Entreprises	4 075,00 €	4 890,00 €

Le tableau suivant intègre un tarif forfaitaire dégressif lié aux commodités fournies à l'utilisateur:

		GRENOBLOIS	NON GRENOBLOIS
Forfait 4h en continu avec commodités	Associations pour une activité de nature non commerciale	1 132,00 €	1 433,00 €
		916,00 €	1 145,00 €
		744,00 €	912,00 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	2 272,00 €	2 802,00 €
		2 056,00 €	2 514,00 €
		1 883,00 €	2 281,00 €
	Sociétés/Entreprises	2 941,00 €	3 335,00 €
		2 566,00 €	2 042,00 €
		2 262,00 €	2 657,00 €
Forfait jusqu'à 8h en continu avec commodités	Associations pour une activité de nature non commerciale	1 539,00 €	1 923,00 €
		1 323,00 €	1 634,00 €
		1 150,00 €	1 400,00 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	3 494,00 €	4 269,00 €
		3 278,00 €	3 980,00 €
		3 105,00 €	3 746,00 €
	Sociétés/Entreprises	4 347,00 €	5 021,00 €
		3 972,00 €	4 647,00 €
		3 669,00 €	4 343,00 €
Forfait jusqu'à 12h en continu avec commodités	Associations pour une activité à but non commerciale	1 743,00 €	2 169,00 €
		1 527,00 €	1 880,00 €
		1 355,00 €	1 646,00 €
	Associations pour une activité à but commerciale	4 105,00 €	5 002,00 €
		3 889,00 €	4 713,00 €
		3 717,00 €	4 480,00 €
	Sociétés/Entreprises	5 050,00 €	5 864,00 €
		4 674,00 €	5 490,00 €
		4 372,00 €	5 186,00 €

**TARIFS REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**Leçons de natation**

Forfait	année (12 mois)	300,00 €
	période scolaire (9 mois)	200,00 €
	été (3 mois)	120,00 €

**TARIFICATION APPLICABLE AUX PERSONNES MORALES**

**Modalités tarifaires applicables aux personnes morales**

BENEFICIAIRES DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE			
Statut	Structures	Conditions	Exemples
Association loi 1901	1. Associations sportives à caractère scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>	UNSS, USEP, FNSU, UGSEL
	2. Associations sportives grenobloises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités d'intérêt général (local ou fédéral)</li> <li>Activités conformes à leur objet social et leurs statuts</li> </ul>	Clubs affiliés à une fédération sportive
	3. Associations socioculturelles grenobloises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités sportives</li> <li>Activités conformes à leur objet social et leurs statuts</li> </ul>	MJC, MPT, ME
	4. Associations sportives corporatives grenobloises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités conformes à leur objet social et leurs statuts</li> <li>Activités à but non lucratif</li> </ul>	CE et CA publics, COS Ville de Grenoble
	5. Structures spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités sportives</li> </ul>	AFIPAEIM, APF...
	6. Instances fédérales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de compétitions sportives</li> <li>Activités à but non lucratif</li> </ul>	Comités, ligues
	7. Associations caritatives et humanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de manifestations humanitaires et caritatives</li> </ul>	Téléthon
	8. Etablissements de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Domiciliation grenobloise</li> </ul>	Crèches, halte-garderie, ...
	9. Écoles primaires privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Domiciliation grenobloise</li> </ul>	
Institutions publiques et parapubliques	10. Ecoles primaires publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Domiciliation grenobloise</li> </ul>	
	11. Administrations et organismes assimilés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités sportives</li> </ul>	Police Nationale, Sapeurs Pompiers...
	12. Rectorat, Inspection Académique et IUFM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'examens et tests divers</li> </ul>	Rectorat, IA ou IEN (circonscription)
	13. Centres hospitaliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités sportives</li> </ul>	Hôpital de jour, ...
	14. CCAS et structures annexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités sportives</li> </ul>	Centres sociaux, crèches, ...

**PERSONNES MORALES DEVANT ACQUITTER LA REDEVANCE**

Statut	Structures	Exemples
Association loi 1901	1. Associations sportives grenobloises à but non lucratif mais avec une (des) pratique(s) à but marchand	Cours de gymnastique aquatique, fitness, ...
	2. Associations sportives ou non sportives pour des activités à but lucratif	Organisation de salon, de bourse, ...

	3. Associations sportives ou non sportives <b>non grenobloises</b>	
	4. Comités d'entreprise grenoblois et non grenoblois	
Institutions publiques et privées	5. <b>Etablissements scolaires</b> publics et privés et <b>Instituts de formation non grenoblois</b>	Ecoles primaires, collèges, lycées, ...
	6. <b>Instituts de formation non conventionnés grenoblois</b>	
	7. <b>Etablissements scolaires</b> secondaires, universitaires et <b>Instituts de formation conventionnés</b> (hors IUFM) grenoblois	Collèges, lycées, IMT, universités, écoles supérieures et techniques, ...
Sociétés à statuts divers	8. <b>Sociétés / Entreprises</b>	Expositions, séminaires, spectacles sportifs, entraînements, leçons de natation...

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2016**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention pour cette action en 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	AJA Villeneuve	11-févr-16	31-déc-2016	1 970 €	Stage sportif Pâques 2016 (mission Sport et Quartiers)	36 000 €	0 €	1 030 €
		délibération 11-C011 du 25 janvier 2016						
2 avenant financier	ASIEG	11-janv-16	31-déc-2016	180 €	Stage sportif Pâques 2016 (mission Sport et Quartiers) Journée Festive, familiale et humanitaire (mission Sport et Quartiers)	22 500 €	0 €	576 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						750 €
		Total						
2 avenant financier	AUESC Bajatière	20-janv-16	31-déc-2016	572 €	Stage sportif Pâques 2016 (mission Sport et Quartiers)	9 560 €	0 €	594 €
		délibération 66-C010 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	13-janv-16	31-déc-2016	1 066 €	Stage sportif Pâques 2016 (mission Sport et Quartiers)	32 200 €	8 736 €	990 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	08-janv-16	31-déc-2016	0 €	1er Tour des championnats de France Elite interclubs	38 350 €	1 928 €	3 000 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Mistral Football Club	délibération C003 du 20 juin 2016		1 112 €	Stage sportif Pâques 2016 (mission Sport et Quartiers)	20 850 €	6 814 €	673 €
2 avenant financier	US Abbaye	05-janv-16	31-déc-2016	0 €	Tournoi Pentecôte 2016 (mission Sport et Quartiers)	9 000 €	13 453 €	450 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
<b>Total</b>								<b>8 063 €</b>

# Tarifs 2016

ANNEXE à la délibération N° 51-012

Editeur	Référence	Prix de vente
Conseil Général de l'Isère	Refuges des Alpes en Isère	3,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Quatre montagnes	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Royans Coulmes	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Gervanne	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Drôme	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Diois	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors-Trièves	8,50 €
Parc Régional de Chartreuse	Promenades et randonnées en Chartreuse	7,00 €
Communauté de communes du pays Grésivaudan	Cartoguide Pays du Grésivaudan	5,00 €
Communauté de communes de Vinay	Cartoguide Pays de Tullins Vinay	5,00 €
Communauté de communes du pays de St Marcellin et Conseil Général Isère	Cartoguide Pays de St Marcellin	4,00 €
Communauté de communes du Pays voironnais	Cartoguide le Pays Voironnais	2,00 €
Communauté de communes Isle Crémieu	Cartoguide Isle Crémieu	4,00 €
Cartoguide Conseil Général Isère	Bièvre Valloire	5,00 €
Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais	Le Pays du Valbonnais	5,00 €
Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais	Cartoguide pays de Corps	4,00 €
Communauté de communes du Pays des couleurs	Cartoguide Pays des Couleurs	2,50 €
Communauté de communes Vallées de l'Hien, Vallons de la Tour, Bourbre, tisserands et Vallons du Guiers	Cartoguide Les Vals du Dauphiné	5,00 €
Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère	Cartoguide Porte de l'Isère	4,00 €
Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné	Cartoguide Collines du Nord Dauphiné	12,00 €
Communauté de communes de la région St Jeannaise	Cartoguide La région Saint-Jeannaise	3,00 €
Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais	Cartoguide la Matheysine	5,00 €
Conseil Général Isère	Cartoguide VTT Matheysine	3,00 €
Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors	Massif de Chambaran	9,00 €
Communauté de communes du Valgaudemar	Cartoguide Valgaudemar	7,50 €
Communauté de communes du Champsaur	Cartoguide Haut Champsaur	7,50 €
Communauté de communes du Champsaur	Cartoguide Champsaur	6,50 €
Serre Chevalier Vallée	Cartoguide Vallée de Serre-Chevalier	7,50 €
Communauté de communes du Val d'Arly	Val d'Arly, Mont Blanc	6,50 €
Communauté de communes pays des Ecrins	Pays des Ecrins	7,50 €
Communauté de communes de la vallée du Glandon	Vallée du Glandon	12,00 €
IGN	Top 25	12,00 €
IGN	Calanques au 1/15000	9,20 €

# Reproduction de documents

## TARIFS

---

Photographies sans flash autorisées pour tous les documents librement communicables.

### Impressions d'écran

---

*Documents imprimés sur place*

- Tirage informatique ..... 0,10€

### Photocopies

---

Reproduction des documents librement communicables et en bon état (non cornés, non troués) pour les archives contemporaines. Les séries anciennes, les documents reliés et les livres ne sont pas reproductibles. Pour les séries modernes, adressez-vous à l'accueil.

*Documents reproduits sur place*

- Copie A4 (21 x 29,7cm) ..... 0,10€
- Copie A3 (29,7 x 42cm) ..... 0,30€

### Plans et documents grands formats

---

*Documents reproduits en entier et sur commande, délai de 15 jours minimum.*

- Tirage A2 (42 x 60 cm) ..... 2€
- Tirage A1 (60 x 84cm) ..... 5€
- Tirage A0 (84 x 120cm) ..... 10€

*NB : pour des raisons techniques un des côtés doit impérativement être inférieur à 90cm*

- 
- ✓ Adressez-vous à l'accueil pour récupérer vos impressions et copies.
  - ✓ Règlement en espèces ou par chèque, contre remise d'un reçu.
  - ✓ Pour les grands formats, le règlement se fait au moment de la commande.

Annexe 1 à la délibération N° 44-E004  
Conseil municipal du 18 juillet 2016

**TRANSFORMATIONS DE POSTES A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2016**

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Sports	Equipements Sportifs	Technicien	Agent de maîtrise

**SUPPRESSION DE POSTES D'ANIMATION DES RESEAUX D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIR (RERS) DE LA DIRECTION ACTION TERRITORIALE A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016**

Service	Cadre d'emplois
Territoire 3 - Maison des Habitants Eaux Claires	Rédacteur
Territoire 4 - Maison des Habitants Capuche	Rédacteur
Territoire 6 - Maison des Habitants Patio	Rédacteur



**SANTE PUBLIQUE : Tarifs de vaccination internationale.**

**Madame Mondane JACTAT expose,**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 septembre 2013, complétée par celle du 21 Décembre 2015 sur l'encéphalite japonaise, le Conseil municipal adoptait la dernière évolution tarifaire de la vaccination internationale<sup>1</sup>.

Il convient aujourd'hui d'actualiser ces tarifs.

L'évolution proposée tient compte des éléments suivants :

- Un ajustement pour le tarif de l'acte vaccinal au regard de l'évolution des coûts depuis 2013 et des coûts réels de fonctionnement de l'activité vaccination internationale
- Un alignement avec les tarifs de vaccination, de consultation et de duplicatas pratiqués dans les deux autres centres de vaccination internationale de l'Agglomération
- L'application du prix d'achat du vaccin, sans aucune marge, en fonction des prix obtenus lors des marchés issus des consultations publiques
- L'introduction d'une tarification sociale pour les personnes bénéficiaires de la CMU, CMUC et de l'AME

La Ville de Grenoble revend les vaccins à prix coûtant avec un acte vaccinal de 10 € pour les bénéficiaires de la CMU (PUMa), CMUC et AME et d'un montant de 23 € pour les autres usagers.

L'ensemble des tarifs fera l'objet d'un affichage consultable en salle d'attente et en salle de vaccination.

Le tarif de vaccination internationale est constitué de la manière suivante : acte de vaccination à 23 euros auquel il convient d'ajouter le prix coûtant de chaque vaccin.

Il est proposé également une tarification sociale de l'acte de vaccination à 10 euros pour les bénéficiaires de la CMU, CMUC, et AME.

Il est précisé que les renseignements/conseils dispensés par les infirmières ne sont pas payants.

Il est proposé que cette nouvelle tarification soit applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**

---

<sup>1</sup> A titre indicatif, principaux vaccins internationaux : fièvre jaune, typhoïde, hépatite A, méningite A+C+Y+W135, rage, encéphalite japonaise,...

<b>Prestation du centre de vaccination internationale</b>	<b>Tout public</b> (sauf bénéficiaires CMU, CMUC, AME)	<b>Bénéficiaires de la CMU, CMUC, AME</b>	<b>Modalités</b>
Acte vaccinal + fourniture de vaccin (s)	23 € + prix de chaque vaccin (s) défini par le marché public d'achat des vaccins	10 € + prix de chaque vaccin (s) défini par le marché public d'achat des vaccins	
Acte vaccinal seul	23 €	10 €	Vaccin fourni par l'utilisateur
Consultation du voyageur			Avant ou après le voyage, entretien/bilan avec le médecin, sans acte vaccinal
Consultation avec contre-indications			En cas d'impossibilité de recevoir un vaccin en raison de contre-indications médicales, délivrance d'un certificat de contre-indication à la vaccination permettant de voyager
Duplicata de certificat de vaccination fièvre jaune	10 €		

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Ville solidaire et citoyenne du 28 juin 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer les tarifs indiqués ci-dessus, à compter du 1er septembre 2016, pour les activités de vaccination internationale.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
M. Eric PIOLLE

Affichée le :

**ACTION SOCIALE : Avenants financiers concernant les associations, exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Alain DENOYELLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2016, par des avenants financiers.

- Au titre des Projets Emergents – 2016

Association	Libellé du Projet	Montant
La Bifurk	Festival des Bifurkations - 2016	2 300€

- Au titre du Contrat de Ville – 2016 (Conseil Municipal du 18 avril 2016)

Association	Libellé du Projet	Montant
Association Culturelle de Coopération Franco-Maghrébine AMAL	Paroles Citoyennes Contre les Dérives Sectaires - 2016	1 000€

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".*

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Ville solidaire et citoyenne du 28 juin 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Alain DENOYELLE

Affichée le :